

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	02/09/2022	L'an deux mil vingt-deux, le jeudi huit septembre, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	10	
Absents	1	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Kévin ROSIER, Mélanie OSSANT, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE.

Absent : Valérie DION

Mélanie OSSANT a été élue secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 31-2022 ACQUISITION D'UNE LICENCE IV

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L 3331-1, L 3332-1, L 3332-1-1, L 3332-3 et L 3332-11,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu' à la suite de la fermeture du commerce, Madame Christine Demay a mis en vente sa licence IV.

L'acquisition de cette licence par la commune permettrait de maintenir l'activité sur son territoire.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4^{ème} catégorie au prix de 3 000 €
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au chapitre 20 du budget 2022

Pour extrait conforme,

Le Maire,

François GRANDEMANGE



Certifié exécutoire le 15/09/2022
Vu sa transmission en s/Préfecture
le 15/09/2022
Affiché le 15/09/2022

RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/09/2022 037-213700826-20220908-DCM_31_2022-DE